Réf. Farde e-Assemblées : 2584499

N° OJ : **20**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Asbl "Immersive HUB".- Convention de partenariat 2024 (Exposition Magritte).- Aide logistique.

Le Conseil communal,

Considérant les répercussions d'ordre touristique, économique et culturel qu'engendrent l'expérience immersive : "Magritte : The Immersive Experience"

Considérant les retombées en termes d'image pour la Ville de Bruxelles sur les aspects multiculturels, d'éducation et de convivialité ;

Considérant la volonté de la Ville de développer l'attrait touristique du centre-ville ;

Considérant que la Ville de Bruxelles et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville et l'asbl "Immersive HUB" pour l'événement "Magritte : The Immersive Experience" est adoptée.

Annexes :

Convention Magritte FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)